

N°DCA-2019-006

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« MATERIELS D'INTERVENTION COURANTS DU PLAN PLURIANNUEL
D'EQUIPEMENT 2019-2022 »**

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n°DCA-2019-003 du 07 février 2019 portant création du Plan Pluriannuel d'Équipement.*

*

**

Le présent rapport a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à l'acquisition et / ou au renouvellement des matériels d'intervention courants intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Équipement pour la période 2019-2022.

Cette autorisation de programme a vocation à mettre en œuvre le plan d'acquisition des matériels suivants :

	TOTAL	2019	2020	2021	2022
EPI (masques, casques, ARI, ...)	221 104,00 €	160 076,00 €	35 251,00 €	14 956,00 €	10 821,00 €
Effets d'uniforme et de tenues opérationnelles	2 129 894,00 €	440 700,00 €	539 784,00 €	560 403,00 €	589 007,00 €
Matériels opérationnels	1 466 396,00 €	438 737,00 €	440 069,00 €	365 657,00 €	221 933,00 €
Matériels de transmissions	214 817,00 €	60 841,00 €	52 996,00 €	50 239,00 €	50 741,00 €
Spécialité - Risques périlleux	276 679,00 €	64 582,00 €	55 275,00 €	72 822,00 €	84 000,00 €
Spécialité - Risques aquatiques	84 378,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	50 661,00 €	22 717,00 €
Spécialité - Risques technologiques	333 200,00 €	83 300,00 €	83 300,00 €	83 300,00 €	83 300,00 €
Total	4 726 468,00 €	1 254 236,00 €	1 211 675,00 €	1 198 038,00 €	1 062 519,00 €

Il vous est proposé d'approuver la création de l'AP et le phasage des crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels d'intervention courants	4 726 468,00 €	1 254 236,00 €	1 211 675,00 €	1 198 038,00 €	1 062 519,00 €

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-2019-DCA-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019

Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER